

Grand Débat National

Contribution de l'UNICEM

A l'occasion du Grand Débat National, l'UNICEM a lancé une consultation auprès de ses adhérents afin de recueillir leurs avis et propositions sur cinq thématiques qui intéressent directement la profession et impactent la vie des entreprises au quotidien :

- 1- Transition écologique
- 2- Fiscalité et dépenses publiques
- 3- Développement économique
- 4- Démocratie et citoyenneté
- 5- Organisation de l'Etat et des services publics

Les réponses au questionnaire ont été présentées le 4 mars lors d'une réunion de restitution nationale au cours de laquelle les participants ont travaillé en ateliers sur les principaux défis et propositions de la profession.

A l'issue de ce processus inédit l'UNICEM apporte sa contribution au Grand Débat National en formulant les propositions suivantes :

1- Transition écologique

DEFI : ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES ENTREPRISES

Les entreprises du secteur des carrières et matériaux de construction sont prêtes à relever le défi de la transition écologique en étant encouragées grâce à un cadre réglementaire valorisant leurs initiatives et favorisant l'innovation.

1- Encourager les expérimentations de procédés innovants

L'expérimentation peut permettre de faire émerger des solutions innovantes pour que les entreprises s'engagent dans la transition écologique et énergétique. Ainsi, des expérimentations sont d'ores et déjà envisagées pour produire de l'eau potable à partir des eaux d'exhaure, ou encore gérer la nature temporaire se développant pendant l'exploitation des carrières. Afin que les entreprises puissent recourir plus facilement à l'expérimentation, la réglementation l'encadrant doit être assouplie.

2- Encourager le recyclage

L'UNICEM et le SNIP (syndicat national des industries du plâtre) ont été parmi les premiers signataires d'un engagement pour la croissance verte portant sur le recyclage et la valorisation des déchets inertes du BTP et des déchets de plâtre (dès 2016). L'UNICEM entend poursuivre ses efforts, avec le soutien des pouvoirs publics, dans l'objectif de faciliter et développer le recyclage des matériaux inertes issus des chantiers de déconstruction, d'une part, et accroître la possibilité d'emploi de granulats recyclés de béton de déconstruction dans le béton, d'autre part.

3- *Entretenir et pérenniser un maillage local de carrières*

Les carrières de granulats et installations de transformation disposent d'un maillage territorial qui permet de limiter le transport (et les émissions de CO2 associées) entre lieux d'extraction, lieux de production, puis lieux de consommation et d'assurer un approvisionnement durable et local en matériaux pour le bâtiment et les travaux publics. Les granulats sont ainsi extraits dans un rayon de 30 km autour de leur lieu de consommation, tandis que le béton prêt à l'emploi voyage en moyenne sur 17 km, et moins encore dans les zones urbaines. En outre, ces installations contribuent à la vie locale et au développement des territoires. Les schémas régionaux de carrières doivent garantir ce maillage et être pris en compte par les autres documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, etc).

4- *Entretenir et pérenniser les infrastructures permettant des transports massifiés de matériaux – voies ferrées et fluviales*

Lorsque cela est possible, la filière privilégie des moyens de transport massifiés, alternatifs à la route et moins émetteurs de gaz à effet de serre (voie d'eau, rail). Ainsi, les matériaux de construction sont les premiers matériaux transportés par la voie fluviale (40 % des tonnages du transport fluvial français). Sur un total de près de 2 milliards de tonnes de marchandises transportées chaque année en France métropolitaine par voie ferrée, l'ensemble de la filière des matériaux de construction représente près de 50% du total. Les tonnages transportés par voie fluviale et ferroviaire sont cependant sur une tendance baissière depuis 20 ans en raison notamment d'une évolution défavorable de certaines infrastructures (disparition progressive des capillaires par exemple).

5- *Simplifier les règles administratives pour la mise en place sur les sites de carrières d'équipements de production d'énergie renouvelable tels que des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques*

Aujourd'hui la complexité des procédures et règles administratives décourage un grand nombre d'exploitants alors que certains sites de carrières seraient propices à l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable.

6- *Développer la formation des personnels des entreprises pour une meilleure maîtrise des économies d'énergie et des pratiques favorables à la biodiversité et à l'environnement*

Dans le cadre de ses démarches de progrès, charte environnement et charte RSE, l'UNICEM propose une formation annuelle aux entreprises engagées dans ces démarches. Les fédérations professionnelles doivent être encouragées dans leur rôle d'accompagnement et de formation sur les sujets liés au développement durable dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle ou grâce, par exemple, à un élargissement des aides de l'ADEME.

7- *Poursuivre la correction des surtranspositions nationales du droit européen et former les représentants de l'Etat à ne pas surinterpréter les textes européens*

La législation française va souvent bien au-delà de l'esprit et du contenu des directives européennes, notamment sur les sujets environnementaux. Ces surtranspositions, loin de favoriser une meilleure protection de l'environnement, créent un dispositif administratif et juridique complexe et bien souvent inadapté nécessitant pour les entreprises la mise en œuvre de procédures lourdes et longues (exemple : le régime de dérogation « espèces protégées »).

8- Créer des mécanismes adaptés de gestion de la biodiversité

Cela permettrait de sortir des régimes d'interdiction et de dérogation qui ont montré leur inefficacité opérationnelle et leur insécurité juridique, comme par exemple le régime de protection de certaines espèces et habitats d'espèces protégées.

2-Fiscalité et dépenses publiques

DEFI : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION ECOLOGIQUE

Propositions :

9- Réorienter la fiscalité écologique vers une fiscalité incitative et non punitive afin d'accompagner les entreprises dans leur transition écologique

L'Etat devrait accompagner les entreprises dans leurs efforts de recherche et d'investissement en faveur de la transition écologique et énergétique grâce à des mesures fiscales incitatives plutôt que d'augmenter sans concertation, préavis ni mesure d'accompagnement la fiscalité sur les énergies fossiles. Actuellement, il n'existe pas de solutions de substitution pour les engins utilisés dans le secteur des carrières et matériaux de construction. Une telle fiscalité pénalise lourdement les entreprises et n'encourage pas l'innovation.

10- Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs consommations d'énergie fossile

En développant les aides aux entreprises pour encourager les investissements dans la recherche et l'innovation comme. Par exemple : mise en place de plans d'investissements, le cas échéant co-financés par l'Etat et les entreprises, permettant de faire évoluer les modes de production.

11- Adapter la comptabilité française aux enjeux écologiques

Réduire le taux et la durée d'amortissement des machines et équipements permettrait aux entreprises de renforcer leurs possibilités d'investissement : dépréciation plus rapide des machines et équipements déjà acquis permettant un renouvellement en faveur d'équipements plus novateurs sur le plan énergétique.

12- Développer le principe d'incitations fiscales, notamment par des baisses de charges, au profit des entreprises engagées dans des démarches RSE ou de certifications environnementales comprenant un volet relatif à la transition énergétique.

13- Introduire le principe d'une évaluation partagée, préalable et systématique, entre les pouvoirs publics et les secteurs professionnels concernés, en cas d'augmentation de toute fiscalité

14- Accroître l'harmonisation des pratiques environnementales au sein de l'union européenne et taxer en entrée les produits hors union européenne en modulant cette taxation au regard des performances environnementales

Pour engager nos entreprises dans la transition écologique, il est nécessaire de les protéger d'une concurrence internationale qui n'investit pas de manière équivalente dans cette transition.

DEFI : GARANTIR UNE FISCALITE JUSTE ET EFFICACE

L'UNICEM défend une fiscalité affectée afin de valoriser la contribution des entreprises au développement des territoires et financer la transition écologique de façon claire et transparente.

Propositions :

15- (Ré)affecter une partie des impôts versés par les exploitants de carrières et les producteurs de matériaux de construction au profit des communes qui accueillent des carrières / installations sur leur territoire afin que l'activité économique ainsi générée bénéficie directement au territoire d'accueil de l'installation. Le secteur extractif et des matériaux de construction est l'un des secteurs les plus fortement fiscalisés au travers d'une multitude d'impôts, taxes et redevances. Le développement des intercommunalités a toutefois abaissé la part de la fiscalité versée auparavant aux collectivités qui accueillent des sites de carrières.

16- Affecter la fiscalité environnementale perçue auprès des entreprises au financement de la transition énergétique en particulier :

- Financement de solutions alternatives – sous la forme d'aides à l'investissement, par exemple pour développer l'utilisation de bandes transporteuses et, d'autre part,
- Modernisation des infrastructures permettant d'accroître la desserte des sites de carrières vers des modes de transport alternatifs – voies ferrées et fluviales en particulier.

17- Diminuer les charges sociales

Et ce afin de :

- Accroître les capacités d'investir des entreprises ;
- Pérenniser les industries soumises à concurrence européenne et internationale sur le territoire national (aujourd'hui, le coût salarial en Espagne est deux fois moins onéreux qu'en France).

18- Veiller à ce que tout nouvel impôt ou taxe ne soit pas source de distorsion de concurrence par rapport à nos voisins européens

Pour les produits minéraux soumis à la concurrence européenne et extra-européenne (exemples : carbonates de calcium de Slovaquie, Argiles d'Ukraine, feldspaths de Turquie etc.) une différence de prix de quelques centimes, peut faire perdre un marché et fermer un site.

3-Développement économique

Le développement économique est indispensable et doit être raisonné. Nous vivons une révolution écologique et industrielle, et il est nécessaire que l'Etat accompagne les industriels dans les transitions qui découlent de ces révolutions.

DEFI : SOUTENIR L'INVESTISSEMENT PRIVE

19- Organiser un « grenelle du logement »

Ce « grenelle du logement » organisé par l'Etat, en tant que chef d'orchestre, avec l'ensemble des acteurs, dont les matériaux de construction, permettrait de définir et relancer une politique de logement en France qui soit concertée, ambitieuse, transparente et lisible.

20- Poursuivre et développer les efforts d'entretien et rénovation infrastructures routières

L'entretien et la rénovation régulière des infrastructures sont déterminantes pour assurer la sécurité et garantir la mobilité de l'ensemble des usagers. En concertation avec les acteurs concernés, notamment les collectivités locales, l'Etat doit impulser une culture de diagnostic et d'entretien.

DEFI : AMELIORER LES CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

21- Mettre en cohérence les politiques publiques en faveur du développement de l'économie locale et les critères d'achat du code des marchés publics

La volonté de développement du tissu économique local doit être soutenue par les marchés publics grâce à une meilleure prise en compte des critères « mieux-disant » : logique de boucles courtes permettant d'approvisionner les usines en minéraux spécifiques et chaque territoire en matériaux de construction., emplois locaux, etc. (encore aujourd'hui, c'est trop souvent le « moins-disant », l'offre au plus bas prix qui est choisie). En outre, l'accès à la commande publique des PME locales doit être encouragé.

22- Définir par grands secteurs (ex construction) les critères d'achats responsables.

Des critères d'achats responsables, réalistes et ambitieux, doivent être clairement définis de façon concertée entre l'Etat et chaque secteur, identifiables par les acheteurs et pris en compte par l'ensemble de la chaîne de valeurs. Dans son rôle de facilitateur, l'Etat doit veiller à décliner ces critères dans les régions, notamment en veillant à ce que conformément à l'attente des citoyens, les engagements RSE des entreprises soient pris en compte.

4-Démocratie et citoyenneté

DEFI : ASSOCIER LES CORPS INTERMEDIAIRES EN TANT QU'EXPERTS A L'ELABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

23- Favoriser le dialogue entre l'Etat et les organisations professionnelles sur l'élaboration des politiques publiques et encourager la concertation entre les organisations professionnelles et les assemblées consultatives tels que les CESE – CESER ou équivalent

Les corps intermédiaires peuvent apporter une expertise sectorielle riche à l'élaboration des politiques publiques. Pour partager ces expertises de manière transparente et apaisée, l'Etat doit organiser un cadre d'échange et de concertation avec les organisations professionnelles.

DEFI : ENCOURAGER ET VALORISER L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DES ENTREPRISES

24- Faciliter le recrutement

La filière offre de nombreuses possibilités d'emplois locaux. Certains métiers, chauffeurs routiers par exemple, sont en tension. Consciente et soucieuse du rôle sociétal qu'elle peut jouer auprès des jeunes notamment, la profession est prête à recruter des apprentis et demandeurs d'emplois. Elle souhaite être accompagnée dans ses efforts de recrutement et de formation grâce à un contexte administratif plus simple et plus efficace et des conditions financières plus incitatives.

Par ailleurs, la profession entend poursuivre et développer ses efforts en faveur de la diversité pour favoriser l'intégration des femmes dans tous les métiers et à tous les niveaux.

25- Créer un label d'Etat de référence en matière de RSE

Les entreprises des secteurs béton prêt à l'emploi et industries extractives de granulats et minéraux industriels sont nombreuses à s'être engagées dans une démarche de progrès RSE. En deux ans, plus de 600 sites ont ainsi rejoint la charte RSE, démarche proposée par la profession, validée et évaluée par des organismes tiers indépendants. Afin de les encourager à poursuivre leurs efforts, favoriser l'engagement des petites et moyennes entreprises, il est indispensable que l'Etat reconnaisse et valorise ces démarches à travers un label d'Etat qui rendrait les entreprises vertueuses plus visibles, leur faciliterait l'accès à la commande publique et privé responsable et renforcerait leur crédibilité auprès de leurs parties prenantes. Ce label, attribué par un organisme tiers indépendant constituerait une garantie des efforts engagés et des performances atteintes permettant d'adapter certaines règles administratives ou d'alléger la fiscalité administrative (cf proposition 11) comme cela a déjà été le cas concernant par exemple les installations de déchets certifiées ISO 14 001.

5- Organisation de l'Etat et des services publics

DEFI : AMELIORER L'EFFICACITE DES SERVICES PUBLICS

Propositions :

26- Renforcer les relations entre l'Etat et les entreprises via un guichet unique, en faveur du développement industriel

Avec la mise en place des DREAL en lieu et place des DRIRE, l'expertise et l'appétence de l'administration pour les questions environnementales s'est fortement développée aux dépens de la connaissance et de la compréhension des enjeux industriels.

27- Supprimer l'échelon départemental

La multiplicité des échelons administratifs et décisionnels est source de complexité de leurs rapports, et de coûts de gestion qui alourdissent les impôts locaux. Les régions sont suffisamment proches du terrain pour assumer, dans des conditions au moins aussi bonnes, l'essentiel des missions des départements, alors même qu'un grand nombre de procédures administratives sont dématérialisées via Internet.

28- Fusionner certaines administrations (exemple : DREAL et DDT)

Dans un contexte de baisse des effectifs et de dématérialisation via Internet, et dans le but de généraliser la mise en place d'un guichet unique pour constituer une interface exclusive entre l'utilisateur et les services publics concernés, il est nécessaire de fusionner certaines administrations. Exemple : fusionner les DREAL (directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et DDT (directions départementales des territoires).

29- Assurer la transparence des MRAe (Missions Régionales d'autorité environnementale)

L'UNICEM souhaite davantage de transparence dans la composition et les processus de désignation des membres des MRAe pour apporter les garanties nécessaires à l'indépendance des décisions et avis rendus par ces nouvelles autorités environnementales locales.

30- Limiter le nombre de mandats successifs dans les commissions consultatives de l'Etat

Dans un contexte national de limitation du nombre des mandats successifs, cette mesure permettrait d'assurer un renouvellement régulier des membres de ces commissions (CDNPS par exemple).

31- Assurer une meilleure représentation des acteurs économiques dans les commissions consultatives de l'Etat

Les acteurs économiques sont souvent sous-représentés dans ces commissions, en décalage par rapport à la réalité qu'ils incarnent dans les territoires. Il convient donc de rééquilibrer leur représentation.

32- Étendre la mesure sur les recours abusifs (urbanisme) aux procédures ICPE

Depuis trop longtemps, les autorisations d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement subissent de nombreux recours contentieux abusifs exercés par des personnes privées et certaines personnes morales dont on peut douter de la préoccupation sincère et désintéressée pour l'environnement.

33- Créer une véritable police de l'environnement contre les installations illégales

Afin de lutter contre les dépôts sauvages, décharges illégales et plateformes non autorisées, il est essentiel d'assurer un contrôle efficace des installations et de procéder à des sanctions dissuasives.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, chaux ...), et les fabricants de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre, etc.). L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 4000 sites à travers le territoire. La fédération représente 73% des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires (8 milliards d'euros). Pour en savoir plus : www.unicem.fr